

L'Hostie sauvée des Eaux



ÉTAIT en l'an 1226 : les Albigeois, maîtres de plusieurs villes considérables du Languedoc, s'étaient réunis dans Avignon en grand nombre. A la demande du pape Honorius III, Louis VIII, père de saint Louis, prit la croix. Assisté du cardinal de Saint-Ange, suivi de plusieurs évêques et de nombreux seigneurs, le roi mit le siège devant Avignon le 14 juin. La ville se rendit le 8 septembre suivant.

Comme les Albigeois niaient la présence réelle de JÉSUS-CHRIST dans la sainte Eucharistie, Louis VIII, pour célébrer la victoire qu'il venait de remporter, voulut faire au Sauveur du monde une réparation publique des outrages qu'il avait reçus de ces sectaires dans le Sacrement adorable de son autel. La chapelle de la *Sainte Croix*, le sanctuaire le plus rapproché des murs d'Avignon qui n'eût pas été profané par les Albigeois, fut choisi pour cet acte solennel. Le 14 septembre, Nicolas de Corbie, évêque d'Avignon, y porta solennellement le Très Saint Sacrement, suivi du roi, du cardinal, et des plus distingués de la cour, de l'armée et de la ville. Tous assistèrent à la procession, revêtus de sacs de couleur de terre, ceints d'une corde, la tête nue et un flambeau à la main.

On laissa le Saint Sacrement exposé dans la chapelle de la Sainte-Croix, et, pendant le temps que Louis VIII passa dans Avignon, il alla tous les jours lui rendre de nouveaux hommages. Les habitants imitèrent son exemple. Chaque vendredi, notamment, ils s'y rendirent en grand nombre pour y réciter les Psaumes de la Pénitence, et plusieurs s'y donner une rude discipline en expiation de l'erreur qu'ils avaient partagée et si opiniâtement défendue.

Telle fut l'origine de la triple fondation à Avignon : *de l'exposition perpétuelle du Très Saint Sacrement*, dont la chapelle de la Sainte-Croix, la période révolutionnaire exceptée, a toujours joui depuis lors ; — *de la compagnie des disciplinés ou battus de la Croix*, dont le roi se déclara le fondateur, et qui porte depuis le titre de *dévote et royale confrérie des Pénitents gris* ; — et de la *procession jubilaire*, par laquelle l'illus-